Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_116-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-116
Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire

OBJET : TRAVAUX - ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAL – 2025

CONTEXTE

La Ville de Trégueux, lauréate du programme AVELO 3 de l'ADEME en 2024, a lancé l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable Communal avec le Cabinet IMMERGIS.

Avec l'accompagnement technique et financier de l'ADEME et le bureau d'Études IMMERGIS retenu pour réaliser ce schéma directeur cyclable, la commune a ainsi travaillé sur les trois axes suivants

- Axe 1 : Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études.
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans le territoire.
- Axe 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_116-DE

L'objectif de l'élaboration d'un plan des mobilités actives communal est de construire une stratégie en matière de déplacements doux et de disposer d'un maillage d'itinéraires cyclables lisible et performant. Cette étude aboutit à un programme opérationnel composé de principes d'aménagements, associés à des coûts et une planification.

Les enjeux de cet outil de programmation et de planification sont les suivants :

- Amélioration du cadre de vie,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Sécurisation des déplacements actifs pour favoriser la pratique auprès de la population,
- Diminution de la dépendance à la voiture,
- Amélioration de la santé publique par la pratique d'une activité physique régulière.

Avec comme objectifs clés de :

- Créer des liaisons cyclables communales,
- Définir un maillage des itinéraires cyclables afin de structurer un réseau communal hiérarchisé, sécurisé et lisible,
- Organiser les services liés au vélo : stationnements, communication, animation…

L'élaboration de cette étude sur les mobilités actives s'est déroulée en 3 étapes :

1) Un diagnostic des pratiques actuelles et des services disponibles**.**
Ce diagnostic a été réalisé fin 2024/début 2025 en concertation avec des habitants (enquête en ligne, parents d'élèves des écoles (enquête ciblée), association Vélo utile lors des réunions du Comité de pilotage, ateliers de concertation, une balade à vélo…).
19 km d'aménagements cyclables existent aujourd'hui sur la commune dont 4,7 kms de zone en circulation apaisée.

2) Une stratégie
Il a été acté de travailler à la fois sur un maillage d'itinéraires (structurant, secondaire et tertiaire) et sur une offre de services qui permet de donner une lisibilité et un confort d'usage pour les cyclistes (stationnements, vélos électriques, communication, évènementiel…).
Le maillage cyclable identifié représenterait au total 49,3 kms dont 19,9 % de réseau structurant, 44,4 % de réseau secondaire et 35,7 % de réseau tertiaire. 25,2 kms sont à créer et 7,7 kms sont à améliorer.

3) Élaboration d'un plan d'actions sur 15 ans

2 scenarii de programmation ont été proposés :

Scenario 1 : sécurité et efficacité optimale en privilégiant les aménagements en site propre (piste cyclable, voie verte). Montant estimé à 9,45 M€ à répartir sur 15 ans

Scenario 2 et 2 bis: bonne sécurité en proposant une alternative en chaussée partagée lorsque les conditions le permettent. Montant estimé à 7,6 M€ à répartir sur 15 ans. La différence entre le scénario 2 et le 2 bis correspond au remplacement du marquage au sol par une bande cyclable sur la rue de la République.

Des financements peuvent être recherchés auprès de :

- L'État (DETR, DSIL, fonds vert, Programme à vélo 3 de l'ADEME),
- Saint-Brieuc Armor Agglomération si les aménagements sont inclus au schéma directeur cyclable de l'agglomération
- Tout autre financeur.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_116-DE

Ce plan d'action et cet outil de programmation ont été présentés à la population lors de l'événement « L' Aprèm au parc » le 20 septembre 2025 et exposés aux élus du Conseil Municipal en séance plénière le 6 novembre 2025. D'autres réunions publiques pourront être organisées en 2026.

Mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la ville de Trégueux

Afin de mettre en œuvre les actions identifiées par cet outil de planification, la ville de Trégueux s'engage à dédier une somme de 100 000 €/an dans son Plan Pluriannuel d'Investissement et à y dédier les moyens nécessaires à cette mise en œuvre.

A titre d'informations, l'ADEME estime le coût d'une politique de développement du vélo ambitieuse aux alentours de 40€/habitant/an. Cela concerne le financement, par l'ensemble des partenaires, d'infrastructures de services ou bien d'actions de communication.

L'enquête nationale sur les politiques modes actifs 2022, réalisé par un collectif d'instances administratives et associatives, a relevé des dépenses cumulées en 2021 des collectivités territoriales françaises pour le développement du vélo à 15 € par an et par habitant subventions comprises.

Les objectifs de part modale inscrits dans la loi Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) sont de plus de 12 % à l'échelle nationale à l'horizon 2035 contre moins de 3 % en 2025.

Il est convenu que pour les études et travaux, l'association vélo utile soit associée aux différentes étapes afin que les aménagements projetés soient réalisés de manière concertée.

Ce budget annuel sera partagé entre les 3 axes préalablement cités.

Travaux et études envisagés et subventions possibles pour 2026

- Rue de Verdun vers la Hazaie : étude déjà réalisée à actualiser avec focus vélo et marquage au sol.

  Subventions possibles : fond vert au titre des discontinuités cyclables et points noirs : 25 % des dépenses éligibles et SBAA pour 40 % du reste à charge, ce tronçon étant identifié dans le schéma directeur cyclable d'agglomération.
- Rond-Point de Gammertingen : étude d'un marquage et de quelques travaux pour faire un rond-point à la hollandaise".

  Subvention possible : fond vert au titre des discontinuités cyclables et points noirs : 25 % des dépenses éligibles.
- Carrefour d'Armor : étude d'opportunité de suppression des feux tricolores au profit d'un aménagement permettant une sécurisation des différents flux.

  Subventions possibles : fond vert au titre des discontinuités cyclables et points noirs : 25 % des dépenses éligibles et SBAA pour 40 % du reste à charge, ce carrefour étant identifié dans le schéma directeur cyclable d'agglomération.
- Rue de Moncontour depuis la Croix Gibat : prévoir un aménagement et jalonnement sécurisé depuis le rond-point de la Croix Gibat via l'ancienne route de Moncontour (rue de Moncontour) jusqu'au cimetière.

  Subventions possibles : fond vert au titre des discontinuités cyclables et points noirs : 25 % des dépenses éligibles

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_116-DE

- Chemins inter-lotissement et bâtiments publics : au vu de la superposition des cartes chemins et pistes cyclables (à demander à immergis), l'opportunité de réaliser une réfection et/ou optimisation de certains tronçons de chemins sera à envisager.
- Jalonnement des chemins vers les écoles et bâtiments publics : avec logo créé, temps de trajet et distance.

Aussi,

Considérant la nécessité de promouvoir les déplacements actifs afin d'améliorer le cadre, de vie, la santé publique, la sécurité, la cohésion sociale, l'accessibilité et d'agir en faveur de la transition écologique ;

Considérant les résultats de l'étude du schéma directeur cyclable communal et la concertation menée avec les habitants, les écoles, l'association de promotion de la bicyclette… ;

Considérant les objectifs de la loi Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) sur la croissance de la part modale du vélo ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (Gaétan RENAULT) :

- **APPROUVE le schéma directeur cyclable communal annexé à la présente délibération,**
- **VALIDE la hiérarchisation du réseau cyclable,**
- **DÉCIDE de consacrer les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions sur 15 ans, à hauteur de 100 000 € chaque année.**
- **AUTORISE le lancement des aménagements cyclables et études proposés pour 2026,**
- **SOLLICITE des subventions auprès de financeurs,**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à exécution de la présente délibération.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine